L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 17 AVRIL 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 17 AVRIL.

VENTES DE CE JOUR.

Par Eugène Tonnié, aux Importers Bonded Warehouse, vins, petits pois, fruits, etc.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 26 de la rue de Chartres, habillements, etc.

Par M. W. Newman, au No. 18 de la rue de Chartres, Bottes, souliers et brodequins.

Tambour. — Voir l'annonce de Placide J. Spear, encanteur, dans les colonnes d'encan. Vente au Merchants' Exchange samedi, 18 avril à midi Pas de limite.

SPECTACLES.

Vendredi, 16 Avril.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Les sept Sœurs, pièce burlesque.

SALLE GRUNEWALD.—Grand Concert.

Un Tarif de Protection pour le Sucre.

La Grange d'Orléans No. 53, vient d'adresser au Congrès par l'intermédiaire du sénateur West, une pétition dont l'objet est d'obtenir une protection plus efficace pour l'industrie agricole de ce pays. On sait dans quelle triste situation se trouve aujourd'hui cette industrie en tant qu'elle concerne la production du sucre. Il y a beaucoup de raisons pour qu'elle décline, mais la plus forte de toutes est le défaut de protection contre le sucre étranger. Il est de toute impossibilité que nos planteurs, qui paient si cher la main-d'œuvre employée par eux dans leur exploitation rurale, y trouvent une rémunération honnête de leurs travaux tant qu'ils auront pour concurrents dans l'Ile de Cuba des planteurs travaillant et exploitant leurs champs avec une main-d'œuvre esclave. C'est bien assez déjà qu'ils soient protégés par le climat. Si, d'autre part, ils jouissent encore d'une faveur douanière pour l'importation de leur sucre aux Etats-Unis où la consommation de ce produit est devenue énorme, il ne restera plus à nos planteurs qu'un parti à prendre, celui de se retirer du concours en renonçant tout-à-fait à la culture de la canne à sucre. La pétition fait ressortir, avec trop de vérité malheureusement, cette infériorité de situation par des chiffres dont l'éloquence est irrésistible.

De 1867, en effet, à 1870, au moyen d'un tarif suffisamment protecteur, la récolte s'éleva rapidement de 37,687 boucauts à 141,881. Alors il y eut une réduction de tarif et, sous cette réduction, la récolte suivit une marche analogue et graduellement déclina à 80,000 boucauts, si toutefois elle a atteint ce chiffre en 1873.

Maintenant, sous le régime des crevasses, ce sera bien pire. Nous nous servons du mot *régime* à dessein, car rien ne pourra plus qu'imparfaitement protéger le planteur appauvri contre les débordements du fleuve. Nous voudrions la compagnie de levée comme virtuellement non expirée. Elle coûte trop et fait trop peu pour que la Législature prochaine, quelle quelle soit, ne s'empresse de la déclarer défunte et tout le monde applaudira à la déclaration, car jamais on ne vit une constitution de compagnie industrielle si onéreuse pour l'Etat et si inutile.

Il faut donc que le Congrès s'occupe sans délai de la question soulevée par la pétition de la Grange d'Orléans. Le moment est opportun puisqu'il s'agit, à l'occasion du budget des recettes fédérales, de retrouver par le tarif douanier un revenu qui couvre le déficit de cette année et même celui des années futures, si aucune mesure n'est prise pour y mettre un terme, et de rétablir l'équilibre financier.

Il est dit dans le mémoire dont nous nous occupons, qu'il serait bon de convertir les nouveaux droits proposés sur le café et le thé, si les nécessités du Trésor commande d'établir ces nouveaux droits, ce qui n'offrirait aucun avantage à aucune industrie domestique, en un droit additionnel sur toutes les classes de sucre, dont l'usage est universel et presque indispensable pour la consommation du thé et du café. Cette conversion offrirait à une très nombreuse catégorie d'agriculteurs une protection proportionnée à celle dont jouissent les raffineries de sucre, industrie concentrée entre les mains de quelques manufacturiers seulement.

La remarque est on ne peut plus juste. Les raffineries de sucre sont très efficacement protégées par un droit de trois et quatre cents par livre, tandis que les planteurs sucriers n'ont pour les défendre qu'un droit de "un et trois quarts de cent." Les raffineurs, en outre, pour éviter les droits établis sur les sucres, importent un article appelé *melado*, sur lequel le droit est de beaucoup réduit. Il suit de là que le planteur du Sud supporte tout le fardeau douanier tandis que les raffineurs de Boston en sont pour ainsi dire affranchis. L'industrie agricole, qui est vraiment la seule productrice, est donc sacrifiée à l'industrie manufacturière qui n'a qu'une utilité secondaire.

Il n'est pas question cependant d'accorder aux pétitionnaires une protection comme droit fondamental, car ils sont, en principe, pour la liberté du commerce, mais voyant que des millions doivent être levés sur le sucre d'une manière ou de l'autre, ils soutiennent que tout bénéfice résultant de la législation serait plus convenablement réservé à une grande communauté agricole qui a placé des millions de piastres en tout ce qui est nécessaire à la production, qu'à un très petit nombre de riches industriels dont les profits énormes ne rapportent presque rien au gouvernement général.

Ces considérations nous paraissent souveraines sous tous les rapports et les granges d'Orléans ont triplement raison quand elles pressent le Congrès de lever un droit additionnel sur le sucre plutôt que d'augmenter celui dont les thés et les cafés sont frappés. Ce sera simplement une mutation et non une augmentation de taxe sur le consommateur. Par cette combinaison, le tarif qui, sur le thé et le café ne peut bénéficier à personne, profitera, étant transféré sur le sucre, à une grande communauté agricole, (propriétaires et travailleurs) et par conséquent à tout le pays.

Le mémoire dont nous venons de rendre compte, endossé par la grange d'Etat, a été déjà adressé au Congrès comme nous le disons plus haut, mais il est bon qu'il soit approuvé par les autres granges. Nous prévenons donc les intéressés qu'une copie de ce mémoire a été déposée au bureau de l'ABEILLE pour y recevoir leurs signatures.

On assure que le gros lot
Sera gagné demain.
On assure que le gros lot
Sera gagné demain.
On assure que le gros lot
Sera gagné demain.
On assure que le gros lot
Sera gagné demain.
On assure que le gros lot
Sera gagné demain.

M. Gye, le célèbre propriétaire de Convent Garden, vient d'être nommé par l'empereur de Russie, directeur des théâtres impériaux de Saint-Pétersbourg et de Moscou, dans des conditions tout à fait exceptionnelles; ainsi, M. Gye prend le titre de "sur au lieu de régisseur, et il choisit ème ses artistes, contrairement à age établi.

—A propos de la croisade de tempérance, citons une définition de l'ivresse trouvée dans un vieux manuscrit:

Lorsqu'Adam eut planté la vigne, Satan vint l'arroser avec le sang d'un paon.

Lorsqu'elle poussa des feuilles, il l'arrosa du sang d'un singe.

Lorsque les grappes parurent, il l'arrosa avec le sang du lion.

Lorsque le raisin fut mûr, il l'arrosa du sang d'un cochon.

La vigne, abreuvée du sang de ces quatre animaux, en a pris les différents caractères.

Ainsi, aux premiers verres de vin, le sang d'un paon bouvier devient toujours plus animé, sa vivacité plus grande, ses couleurs plus vermeilles; dans cet état, il a l'éclat du paon. Les fumées de cette liqueur commencent-elles à lui monter à la tête, il est gai, il saute, il gambade comme un singe. L'ivresse le saisit-elle, il est un lion furieux. Est-elle à son comble, semblable au quatrième animal, il tombe, se vautre, s'étend et s'endort.

Nouvelles du Fleuve.

Par l'arrivée du steamer Pike nous apprenons qu'on est parvenu à fermer la grande crevasse de l'habitation McCullom, près de Baton Rouge. Une autre crevasse qui venait de se déclarer à Manchac sur l'habitation Australia a pu être fermée au bout de quelques heures de travail.

Malheureusement, les nouvelles du haut du fleuve sont toujours défavorables. La pluie s'est étendue jusqu'à Louisville et le télégraphe signale une hausse de 26 pouces à cet endroit. Le fleuve montait aussi à Vicksburg.

La crevasse de Bonnet-Carré a encore augmenté de largeur et l'eau s'y engouffre avec une extrême rapidité. Les eaux vont se jeter dans le lac Maurepas qui est à 4 milles de là. Grâce aux précautions prises elles n'ont pas interrompu la circulation des trains sur le chemin de fer de Jackson.

La crevasse Moreau sur le bayou Lafourche est toujours abandonnée à elle-même.

Dans le bas du fleuve on travaille toujours activement à fermer les crevasses Bellechasse, Greenwood et autres. Il y a déjà plusieurs milliers d'arpents de cannes inondés.

Une crevasse de 20 pieds s'est formée mercredi sur l'habitation Ste-Rosalie, à 33 milles au-dessous de la ville, mais elle a été promptement bouchée.

Avec les pluies diluviennes que nous avons eu hier toute la journée, il est à craindre que nous n'ayons d'autres désastres à déplorer. Les travaux faits dans le bas du fleuve ont été exécutés aux frais de particuliers. Il paraît que la Compagnie des levées manque des ressources suffisantes pour faire face à toutes les dépenses que nécessitent les circonstances.

Notre confrère du *Bulletin* demande à quoi a servi le dernier duel. Nous répondrons qu'il a servi à empêcher deux hommes de se livrer à une lutte meurtrière à la première rencontre, au risque de tuer ou de blesser des passants étrangers à leurs querelles; il a servi aussi à réconcilier deux hommes qui, sans cette solution, eussent gardé l'un envers l'autre une haine qui eût éclaté, comme nous l'avons dit, à la première rencontre.

On peut accumuler, quantité d'arguments fort justes contre l'usage du duel, mais tant qu'on ne changera pas les hommes en anges, ils auront des passions et le conflit de ces passions amènera des querelles. Or, nous préférons, dans l'intérêt de la société, que ces querelles soient réglées avec les garanties qu'offre le duel, que dans des rencontres en pleine rue qui mettent en danger la vie des passants tout autant que celle des combattants. On oublie aussi qu'il y a trois affaires sur quatre arrangées par les témoins et qui se terminerait fatalement si ces deux adversaires étaient livrés à leurs seules inspirations.

LE JUGE DE LA BAIE ST. LOUIS ET LES DUELLISTES—Le juge radical, G. C. Chandler, de la première cour de circuit du Mississippi, a joué dans l'affaire du duel qui vient d'avoir lieu à la Baie St. Louis un rôle aussi exagéré qu'inhumain. Il paraît qu'il était dans le train qui emmenait les combattants et leurs témoins et que c'est lui qui a télégraphié au shérif l'information qui a conduit à l'arrestation des parties. Ensuite, il a fait arrêter trois rapporteurs de journaux étrangers au duel et ce n'est qu'avec une extrême difficulté que ceux-ci ont pu obtenir d'être relachés. Enfin, il a violé les règles de l'humanité, en faisant détenir un blessé et en empêchant ainsi qu'on pût lui donner les soins dont il avait besoin. Tout ce zèle exagéré nous paraît fort intempestif, car il dépasse évidemment ce que le bon sens prescrit à un magistrat de faire dans des circonstances pareilles. La population de la Baie St. Louis n'est pas responsable de l'ire qu'il plaît à des gens de venir se battre dans les bois qui avoisinent les stations, et nous ne voyons pas pourquoi elle se préoccuperait outre mesure de semblables excursions. En tout cas, l'incident de l'autre jour apprendra la nécessité de garder mieux le secrêt en pareille matière.

LE STEAMER AMITÉ COULÉ PAR UN ABORDAGE.—Le steamer Amite, qui allait à Pensacole, avec une cargaison de grain et de farine, a coulé, hier matin à une heure, dans les Rigolets, à la suite d'un abordage avec le steamer Reliance qui arrivait de Pensacole et entrait dans le lac Pontchartrain. Ce dernier steamer venait de passer le pont et suivait la rive gauche des Rigolets vers le lac lorsqu'il aperçut les lumières d'un autre steamer qui donna avec son sifflet le signal au Reliance de continuer sa course. Mais l'Amite au lieu de suivre sa droite arriva en travers et le capitaine du Reliance fit renverser la vapeur, mais trop tard pour éviter d'aborder l'Amite par le flanc. L'Amite recula sous le choc et alla s'échouer à la rive. Personne n'a péri. On pourra probablement relever le steamer mais la cargaison qui vaut environ $10,000 est perdue.

LE BOMBARDEMENT DE PARIS.

M. le général Morin a donné, dans une des dernières séances de l'Académie des sciences, d'après le *Mémorial de l'officier du génie*, des détails fort curieux sur le bombardement de Paris.

Il résulte des observations qui ont été faites pendant les deux siéges que, les remparts casemates des forts de Paris ne peuvent être démolis, comme on le craignait, par des batteries à tir plongeant tirant à grandes distances, de manière à offrir à l'ennemi des brèches praticables pour l'assaut; et si, à cette difficulté, on ajoute les dangers de destruction auxquels seraient exposées des colonnes d'attaque massées en mouvement à près de 2000 mètres, on reconnaîtra sans doute que l'introduction dans les armées d'Artillerie nouvelle à longue portée, lançant l'énorme projectiles, n'enlève pas aux fortifications, et en particulier à celles de Paris, autant de leur valeur qu'on est trop généralement porté à le croire. L'art de nos ingénieurs parviendra facilement d'ailleurs à compléter leurs moyens de défense.

L'ensemble de tous les faits recueillis et le résultat final de ces siéges, dont l'issue n'a été due qu'au manque absolu de subsistance de la population, prouve combien les ingénieurs qui ont présidé aux grands travaux de défense, le maréchal Dode de la Brunerie, le général Haxo, le gouvernement qui leur avait donné sa confiance, avaient été sagement inspirés quand ils avaient insisté pour ajouter à une vaste enceinte continue de puissants forts détachés, dont le nombre fut malheureusement trop limité par le pouvoir législatif. Ce nombre réduit, non moins remarquable, c'est que les magasins à poudre construits d'après les règles et les proportions données par l'immortel Vauban et recouverts d'une couche de terre de 1 mètre 50 cent. d'épaisseur ont parfaitement résisté, même au choc presque vertical des obus de 31 centimètres, pesant 50 kilogrammes.

Une note de MM. le capitaine Petit et Vinclaire, sous-lieutenant du génie accompagnée d'un plan, montre que le bombardement de Paris, cet acte odieux, contre lequel l'Institut tout entier avait inutilement invoqué les droits de la science et de l'humanité, a été aussi inutile que barbare.

Il suffira de dire que les dix mille obus des plus gros calibres lancés sur la capitale les arts pendant vingt et un jours et vingt et une nuits ont été principalement et très habilement concentrés sur trois groupes d'établissements remarquables, le jardin du Luxembourg (80 obus), le jardin des Plantes (87 obus), l'asile des aliénés (187 obus), et six autres hôpitaux. La Louvre n'a été préservé que parce qu'il était hors de portée.

Les dégâts matériels ont été relativement peu considérables, et l'effet *physiologique* sur lequel le barbare chancelier paraissait compter beaucoup a été nul; mais le nombre des habitants on blessés ou tués s'est élevé à près de 400, dont la moitié environ étaient des femmes et des enfants.

"Tout commentaire de ces résultats, dit M. le général Morin, serait ici superflu; mais nous croyons répondre au sentiment national en exprimant le vœu que, pour l'honneur de nos armes, notre artillerie ne se crole jamais dans la nécessité d'user de semblables moyens.

Nous applaudissons à ces paroles chevaleresques, qui feront sourire sans doute les barbares de 1870, et tout en confessant humblement notre parfaite incompétence en stratégie et en balistique, nous pensons qu'une ville de deux millions d'âmes, si bien fortifiée qu'elle, soit, renfermant toutes les capitales, tous les genres de population, exposée chaque jour à toutes les trahisons et à toutes les séditions, supportera toujours difficilement un long siége.

PERTE DU VAPEUR L'AMÉRIQUE.

Un autre sinistre nous est rapporté par le télégraphe, et c'est encore un vapeur de la ligne française qui s'abyme sous l'Océan: Le vapeur "Amérique," un des plus grands et des plus beaux de la compagnie transatlantique, a sombré hier devant Brest et à 10 milles de ce port.

Heureusement personne n'a péri, à l'exception d'un des officiers qui avait échappé au désastre de la Ville du Havre. On trouvera dans nos dépêches de la quatrième page, quelques détails intéressants sur le vapeur Amérique, ci-devant "l'Impératrice Engénie".

THEATRE DE L'OPERA.—Demain samedi, 18, matinée à midi: *Lucie de Lammermoor*, grand opéra de Donizetti, avec MM. Gadilhe, Lourde, de Quercy, Dupin, Mlle Lagye.

Dimanche, 19, *La Tour de Nesle*, drame en cinq actes; *Le Chalet*, opéra comique en un acte.

Quoique l'on ne nous ait pas communiqué les noms des artistes qui jouent dans la *Tour de Nesle*, nous croyons pouvoir dire que le rôle de *Marguerite de Bourgogne* sera confié à Mme de Blainville, et nous ajouterons qu'il est peu d'actrices, à notre connaissance, qui aient mieux possédé que cet te artiste les conditions requises pour représenter ce personnage passé, en quelque sorte, à l'état légendaire.

Lundi, 20. Bénéfice de Mme Fursch-Madier. On donnera *Robert le Diable*, et les rôles seront distribués de la manière suivante: M. Gueymard, Robert; M. Gadilhe, Raimbaut; M. Mayan, Bertram; Mlle Lagye, Isabelle; Mme Fursch-Madier, Alice.

Nous parlerons demain, de cette représentation à laquelle la circonstance du bénéfice de Mme Fursch-Madier, qui a si bien et tant de fois mérité les sympathies du public, donne une importance et un intérêt tout particuliers.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Une conférencière haytienne.

Il paraît que notre ville a l'honneur de posséder une négresse oratoire qui fait sensation parmi ces descendants de Cham. Madame E. C. L. Parque, est de Gonaïves, Haytí, et il paraît qu'elle est douée d'une grande facilité d'élocution. Elle a prononcé, samedi soir, à la chapelle Historique, rue Roman, un discours dont le sujet était "Le nègre, son passé, son présent et son futur." Son ambition est de démontrer que sa race a reçu un mauvais honorable parmi les autres races, et elle cite les grands hommes qu'elle a produits. Jusque là c'est très bien. Mais elle se permet quelques petites incorrections d'histoire. Parmi ces hommes, en effet, elle cite Annibal le vainqueur de Rome. Annibal était de Carthage et il y avait certainement des nègres à Carthage et dans ses armées, mais Annibal appartenait à la caste dominante qui descendait des Phéniciens, et les Phéniciens n'étaient pas des nègres. Madame Parque pourrait tirer vanité à l'appui de sa thèse d'opinion de certain anthropologiste qui prétendait que tous les hommes brunis avaient du sang nègre dans les veines, parceque les descendants sans mélange de Japhet devaient tous être blonds. Mais nous ajouterons que l'opinion n'a pas prévalu parmi les savants. Elle pourrait citer encore la légende suivante recontée par un professeur nègre en Floride:

"Dieu avait créé l'homme noir, ajoutant que c'est la plus belle couleur. Mais lorsque Caïn eût tué Abel et qu'il dût comparaître devant le Seigneur, il fut saisi d'une telle frayeur qu'il en devint tout blanc, ce qui fait que les nègres descendent d'Abel et les blancs de Caïn. Ce prêcheur, comme on le voit, avait de l'imagination.

Décision de la Cour Supérieure en faveur des Marchés Particuliers.

La Cour Supérieure a rendu sa décision dans l'affaire de la Ville de la Nouvelle-Orléans contre James Stafford, propriétaire d'un marché particulier. La ville demandait une injonction qui interdît à M. Stafford de tenir son marché. La cour a rejeté cette demande en se fondant sur des raisons dont voici le résumé:

"La ville n'a pas d'intérêt dans la question, attendu qu'elle a affermé les marchés publics d'un côté, et qu'elle a reçu de l'autre le montant de la licence de M. Stafford. L'application ou la non application de la loi récente (acte 31) de 1874 n'affecte en rien ses intérêts, puisqu'elle encaisse, dans l'un et l'autre cas, à recevoir les loyers des marchés publics. M. Stafford a un droit acquis pour être affranchi et peu importe que la loi soit ou non constitutionnelle.

"La loi telle qu'elle est n'a aucun rapport aux questions sanitaires de police, et il était impossible d'invoquer le pouvoir de police dans cette affaire. Le titre ne fait aucune allusion à ces deux pouvoirs de salubrité et de police. Les pouvoirs de police ne peuvent, d'ailleurs, être invoqués pour protéger un intérêt particulier, ce serait un abus de ce pouvoir."

Nous n'avons pas de commentaires à faire sur cette décision qui nous paraît pour jours parfaitement juste. S'il est vrai, comme on l'a prétendu, que beaucoup d'argent ait été dépensé pour faire passer cette loi à la législature, ceux qui ont entrepris cette affaire auront dépensé leur argent en pure perte et nous n'hésitons pas à dire qu'ils ont été joués depuis le commencement. Leur bill, comme celui qui a été jeté en pature aux longoberomen, était un bill creux, un os sans moelle. Le monopole des abattoirs a résisté grâce à un concours de circonstances qui ne sauraient toujours se représenter. Actuellement nous ne croyons pas qu'un seul des bills attentatoires à la liberté de l'industrie et du travail, que la dernière assemblée a passés, puissent tenir devant les cours.

Le Duel de Messieurs Bachemin et Wood.

Ils sont arrêtés avec leurs témoins et mis sous caution.

Messieurs Bachemin et Wood, accompagnés de leurs témoins et de messieurs Wilde et Knight, reporters du *Picayune* et du *Times*, sont arrivés mercredi soir, à minuit, par le dernier train du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Mobile et Texas, de retour de leur expédition à la baie St-Louis, mais trop tard pour que nous puissions avoir tous les détails du duel et des événements qui ont suivi.

Les *Times*, le *Picayune* et le *Bulletin* ayant eu chacun un représentant sur le terrain ont pu nécessairement fournir avant nous un rapport circonstancié de notre affaire. Après le duel, qui s'est terminé par le premier feu, M. Bachemin ayant été blessé à la cuisse, les deux adversaires se sont réconciliés d'un commun accord, et témoins et principaux se préparaient à faire un déjeuner sur l'herbe, en attendant le prochain train, à la station Toulmie, quand le shérif du comté, M. Sancier, a paru à la tête d'une douzaine de citoyens armés et a déclaré à MM. Wood et Bachemin qu'ils étaient ses prisonniers ainsi que leurs témoins et tous ceux qui les accompagnaient. La résistance eut été impossible; d'ailleurs, personne n'y a songé.

Messieurs Bachemin et Woods, qui s'étaient battus loyalement (ce pouvaient-ils imaginer qu'on pût les accuser de tentative de meurtre. Le lier côté, les témoins, les chirurgiens et les membres de la presse se sentaient forts de leur innocence et n'avaient rien à craindre.

Comme M. Bachemin était grièvement blessé à la jambe, on l'a transporté sur un brancard fait à la hâte et tous ses compagnons l'ont suivi jusqu'à la baie St. Louis.

Ils ont été conduits immédiatement devant la cour du juge de district Chandler qui a fait preuve de beaucoup de sévérité à leur égard et qui a manqué même d'humanité, en forçant M. Bachemin à comparaître devant lui malgré son état, et en le faisant rester assis sur une chaise pendant deux longues heures.

Une note de M. Bachemin montre de plus d'indulgence pour un assassin vulgaire.

Après de longs pourparlers, le juge Chandler a décidé que l'on permettrait à ces messieurs de s'en retourner à la Nouvelle-Orléans, à la condition qu'ils fournissent chacun un cautionnement de $500 pour répondre de leur présence devant sa cour le prélèvement lundi du mois de mai prochain.

C'était là une petite concession, mais il était très difficile de se procurer des cautions dans un délai où les principaux et les témoins étaient connus.

M. J. V. Toulmé et le docteur Charles Delery, demeurant tous les deux à la Baie St-Louis, ayant appris leur embarras, sont venus à leur secours, heureusement et ont offert généreusement de signer leur cautionnement. Mess ours Bachemin et Wood ont accepté, mais les reporters ont refusé, en maintenant leur droit, d'assister au combat, comme membres de la presse, et on a fini par les laisser partir aussi, en exigeant seulement d'eux une promesse verbale de comparaître au prochain terme de la cour.

Dans le siècle de démoralisation que nous traversons on est on vem à confondre l'assassinat et le duel, et à traiter comme des criminels des hommes d'honneur qui préfèrent se battre loyalement et à armes égales, que de pratiquer la vendetta au coin des rues.

En dépit de toutes les mesures que l'on a pu prendre depuis des siècles, on n'a jamais réussi à empêcher le duel. Tant que les hommes auront des passions, des jalousies et des haines, ils se battront, et mieux vaut qu'ils le fassent selon les règles reçues que de suivre l'exemple des assassins du jeune Roux et du malheureux Cleon.

Le duel est un préjugé soit, mais, c'est un préjugé si ancien qu'on ne l'effacera jamais.

Il est ridicule que les hommes du Nord qui sont devenus, grâce à la reconstruction, nos juges et nos gouverneurs, prétendent nous imposer leurs usages et leurs mœurs.

Dans le pays des puritains les hommes se battent à coups de piastre et de procès en diffamation.

Par exemple, quand un des vertueux descendants des Pélerins de Plymouth reçoit un soufflet, il ne s'en fâche nullement, mais il inscrit sur un petit livret, qu'il tient à cet effet, — à peu près comme dans la comédie des Plaideurs de Racine, "monsieur ici présent, n'a d'un fort grand soufflet fait un petit présent," et il institue une action en dommages contre le coupable.

Les tribunaux condamnent l'insulteur à payer cent dollars à l'offensé, et tout le monde est content, excepté celui dont la bourse a été allégée, et qui n'a d'autre recours que de se faire battre, à son tour, pour avoir une occasion de rentrer dans son argent.

Cela se pratique ainsi au nord de la ligne de *Dixie*, et on nous assure que les puritains s'en trouvent bien.

Au Sud, cependant, une pareille méthode ne pourra jamais être adoptée. Nous avons le *défaut* de ne pas tenir tant à l'argent, et nous avons le *tort* de croire qu'il faut une autre satisfaction à un homme d'honneur, que celle de sortirer quelques dollars à un insulteur.

Autre pays autres mœurs!

Le Meurtre du Jeune Roux.

L'enquête sur le meurtre du jeune Roux a eu lieu hier et plusieurs témoins ont été entendus.

Les dépositions ne révèlent aucun nouveau fait, mais, on nous a prié de ne pas les publier à cause de certaines considérations.

Dans un discours célèbre, Webster, le grand orateur et le grand penseur américain a dit, *murder will out*, le meurtre se trahit, et nous avons lieu d'espérer que l'on découvrira le lâche assassin de M. Roux.

UXORICIDE.

Un nouveau prétendant à la clémence de M. Kellogg.

Hier soir, vers huit heures, un homme du nom de Dick Berry, irlandais de naissance, a été arrêté au N° 14 de la Prieur, entre Gasquet et Canal, accusé d'avoir tué sa femme, Mary Roach, âgée de trente-deux ans.

En apprenant ce meurtre, un reporter de l'*Abeille* s'est rendu immédiatement à la station de Police du Premier Precinct, où il a été admis dans la cellule du prévenu.

Berry est un homme âgé de cinquante ans environ, d'une haute taille et remarquablement robuste. Il commande la goëlette *Caroline* et il tient également un salon de rafraîchissements.

Il a nié proitivement avoir tué sa femme et il a déclaré qu'il n'avait jamais eu de querelle avec elle depuis l'époque de son mariage.

Notre reporter, peu satisfait des renseignements obtenus, a questionné deux témoins qui avaient été conduits également à la station de police et il s'est fait donner des détails circonstanciés sur cette horrible tragédie.

M. William Lacy, propriétaire de la maison occupée par Berry, a déclaré que, dans la soirée, il avait visité son locataire dans le but de collecter un montant qu'il lui devait.

Il a trouvé celui-ci très excité et se promenant dans sa chambre. Sa femme était étendue près de la porte et paraissait endormie. Berry lui a dit qu'elle était ivre, et après avoir donné des ordres pour la maison de Stewart & Co, pour l'argent qu'il lui devait, il a ajouté que les temps étaient durs; qu'il avait remis $25 le matin à sa femme et qu'elle avait pris deux piastres en buvant. La dessus, il s'approche d'elle et lui a lancé un grand coup de pied à la tempe.

M. Lacy s'est récrié, en disant à Berry que c'était honteux pour lui de traiter sa femme de la sorte, même si elle s'était oubliée au point de s'enivrer.

Il répondit en adressant les épithètes les plus grossières à sa femme et en se plaignant amèrement d'être marié à une ivrognesse qui lui rendait la vie insupportable.

M. Lacy lui a dit qu'il était ivre lui-même et qu'il ferait bien de se mettre au lit jusqu'à ce qu'il fût sobre.

En s'approchant de la femme, le témoin s'est aperçu qu'elle était pale comme une motte et qu'elle ne donnait plus signe de vie.

Il s'est hâté de sortir sans rien dire et il a été chercher le coroner, tout en faisant prévenir un officier de police.

Revenant avec eux ils ont trouvé la malheureuse morte. Elle était vêtue des marques bleues sur le cou, qui ont indiqué qu'elle avait été étranglée, et une marque à la tempe à l'endroit on Berry l'avait frappée.

E. N. Washington, couleur, a déclaré aussi à notre reporter qu'il avait accompagné E. Lacy chez Dick Berry, pour examiner une quittance dans le tout. Il est resté sur le trottoir pendant que ceux-ci entraient dans la maison. Il a remarqué que Berry était très ému.

Au bout de quelques minutes, il a entendu Lacy qui disait à haute voix, pour "l'amour de Dieu" ne frappez pas votre femme ainsi. En sortant, Lacy lui a dit que Mme Berry était morte.

L'assassin restera à la station de police jusqu'à ce matin. Il est probable qu'il n'avait pas l'intention de tuer sa femme.

Agissant sous l'influence de la boisson il la maltraitait, et en la frappant il la serrée à la gorge jusqu'à ce qu'elle rendît le dernier soupir.

C'est encore là un triste exemple des excès que peut commettre un homme quand il a la passion du whiskey.

Un Suicide.

Hier après-midi, vers six heures, un homme, dont le nom est encore inconnu, s'est tiré un coup de pistolet au mal de la gorge, d'une maladie de cœur, d'une affection de l'épine dorsale et d'une maladie de foie; celle-ci était fort grave.

J. Smits en bonne santé depuis trois mois, mes amis sont émerveillés de me voir aussi bien; et je suis un sujet d'étonnement pour moi-même. Je ne vous donne que la moitié des faits.

Je suis avec respect, etc.

HESTER LACKEY.

14 avril—tf. v. et c.

Décédée hier matin à neuf heures, à l'âge de vingt et un ans, Mademoiselle ZOÉ TRAHIN. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de ses familles Vandry et Bauliieu, sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi à 3 heures. Le convoi partira de la résidence de M. Bauliieu.

Décédée hier, 16 avril, à 10 heures du soir, à l'âge de six mois, LOUISE PICOU, fille de JEAN PICOU, et D'EMÉLIE FAURES. Inférrement aura lieu aujourd'hui à trois heures de l'après-midi: Le corps est exposé à la maison mortuaire, à l'encognure des rues Craps et François, No 93.

De la part de son père et de sa mère.

☞ Les officiers et les membres de la Nouvelle Société Unitaine de Bienfaisance Mutuelle sont priés de se réunir à leur salle, cette après-midi, à quatre heures précises, pour assister aux funérailles du sociétaire PASQUALE LUBRANO, natif d'Italie, décédé hier matin, à dix heures, à l'âge de 55 ans.

Par ordre du Président,

L. CIPRIANI,
Secrétaire.

ENTREPOT DE TAPIS.
17 ..... Rue de Chartres 17
A. BERTHÉLÉMY,
Importateur et Marchand en gros et en détail, de tapis, moquettes, anglais et américains, TOILES CIRÉES, pour planchers et fenêtres, NATTES blanches, à carreaux et nattaïes, STORES, Corniches, couvertures de lits et de pianos.
RIDEAUX en dentelle et damasse Nottingham, BROCATELLES, COTELINES, terries, reps, damiers, guimpe, peluche, &c., &c.
12 avril—3jP 1Mdv

AVIS SPÉCIAL.
Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.
RÉDUCTION DE PASSAGE.
☞ Le steamer GERMANIA, capt. Winzen partira pour le Havre, Cherbourg (si nécessaire, mot au Havre) Hambourg, le 22 avril, à 2 heures A. M.
Le steamer se trouve au pied de la rue Jackson, une District.
Entrepots pour Cherbourg, le Havre et Hambourg a été réduit à ..... $35 en or.
Entrepont pour la Havane ..... 15 en or.
Pour détails additionnels, s'adresser chez
WILLIAMS, RUPERTI & CO.
17avril—5f 180 rue Commune.

AVIS.
Le steamer CRÉOLE ne fera plus d'excursions le dimanche. On annoncera le jour où le CAMELIA les reprendra, et cela sera sous peu.
C. M. SORIA, agent,
Aux Nos 18 et 20, de la rue de l'Union.
17 avril—5f.

AVIS.
AVIS est donné aux personnes qui se rendent à Mandeville, Louisbourg et Milleville que le steamer CRÉOLE n'ira pas, samedi, le 18 courant, Mandeville. Il partira de l'extrémité du Bassin de fer, comme d'habitude, et arrivera du train de 4 heures de l'après-midi.
C. M. SORIA, Agent.
Aux Nos. 18 et 20 de la rue de l'Union.
17 avril—2f.

Demande de Cuisinière.
UNE bonne cuisinière, honnête, active et sachant faire de bonne recommandation, trouverait une place permanente et de bons gages en s'adressant au No. 17 de la rue de Chartres.
17avril—2f

Demande d'Emploi.
UN français et sa dame nouvellement arrivés, désireraient se placer ensemble ou séparément dans une famille ou hotel. l'un comme cuisinier et l'autre comme femme de chambre ou cuisinière. Ils ont travaillé dans les meilleures maisons de Paris.
S'adresser aux initiales V. M. au bureau de l'Abeille.
17 avril—3fs.

—*L'Echo de la Dordogne* raconte que le 17 mars, à Périgueux, un rassemblement populaire s'était formé devant une des facades du cercle philologique. Le motif de l'attroupement était un placard portant cette inscription manuscrite: *Vive le 16 mars! Vive Napoléon IV! La republique est en défaillance!* Cette inscription était diversement commentée et donnait lieu, dans les groupes, à des colloques animés. Le placard a été enlevé, et la police a commencé une enquête.

—La commission des Trente a entendu le rapport de M. Lefèvre-Pontalis sur la seconde Chambre.

Elle a décidé qu'elle demanderait au gouvernement s'il accepterait le projet de loi de M. Dufaure sur l'organisation des pouvoirs publics, ou s'il lui conviendrait, au contraire, d'en présenter un autre.

—On télégraphie le 17 de Copenhague à la *Gazette de Cologne*, que le jugement du tribunal supérieur du 24 janvier, qui condamne le socialiste l'illi à huit mois de détention dans un pénitencier, pour avoir organisé des rassemblements devant le palais, afin d'obtenir par la force une audience du roi, a été confirmé par la cour suprême.

—Les obsèques du docteur Cruveilhier, dont nous avons annoncé la mort il y a quelques jours, ont eu lieu à Limoges.

Le directeur de l'Ecole de Médecine de cette ville a prononcé sur sa tombe un discours, dont nous extrayons l'anecdote suivante, qui est bien caractéristique:

Alors qu'il était interne à l'Hôtel-Dieu, il se prit un soir, à la salle du fond, de discussions religieuses avec un de ses collègues, Lallemand, de Montpellier, qui devait être aussi un savant distingué.

Toute la foi était d'un côté, de l'autre, doute et critique, du talent aussi étaient tout de l'ardeur.

On discuta longtemps avec opiniâtreté, avec feu, et comme toujours chacun resta avec ses premières idées.

Le moment vint de se mettre au lit; mais l'esprit des deux jeunes gens restait en éveil.

Soudain Lallemand se persuade qu'il vient de trouver un argument sans réplique; il saute à bas de son lit, et court à Cruveilhier, bien sûr de le ramener cette fois à sa manière de voir.

Mais il se heurte dans l'ombre contre un obstacle imprévu; — c'était Cruveilhier agenouillé au pied de son lit et priant.

Que faire contre une foi pareille! Lallemand regagna son lit sans rien dire.

C'est demain le grand jour
Du Tirage de la Loterie.
C'est demain le grand jour
Du Tirage de la Loterie.
C'est demain le grand jour
Du Tirage de la Loterie.
C'est demain le grand jour
Du Tirage de la Loterie.
C'est demain le grand jour
Du Tirage de la Loterie.

Au Public.
LE grand tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane (billets à numéros simples) aura lieu SAMEDI PROCHAIN, 18 avril 1874, à midi, au dessus de la salle de la Compagnie.
Gros Lot ..... $20,000.
Seulement 10,000 numéros.
Prix du Billet ..... $10 seulement.
Le public est invité à assister au tirage.
Les portes seront ouvertes à midi moins un quart.
Entrée par la rue de l'Union. 15avril—2f—PP

WALLACE & CO
11&13 RUE DES MAGASINS 11 & 13
Nous appelons l'attention du COMMERCE
Sur notre grande importation de
LINONS UNION IMPRIMÉS,
en débarquement du steamer Texas arrivé de Liverpool.
Nous venons de recevoir, des encans de New York, cinq cents
PIECES
De Grenadines à raies de satin,
Nous avons en magasin un grand choix de
Piqués blancs et de Toiles d'Irlande.
Nous venons de faire l'ouverture de cent